

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272\*(  
Article R512-54-II du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique     N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration** (pour une personne morale)

Nom       Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Description générale du projet de modification de l'installation :**

Elevage de 65 vaches laitières en logettes.

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Extension de la stabulation vaches laitières , passage à 95 places de logettes et extension de la fosse géomembrane de 1000 à 1300 m3.

LA NOELLE ENVIRONNEMENT

Yorick de la BICHE

02 40 98 90 86

ydelabiche@terrena.fr



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-M7K7YEQLM

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC COURANT

LIEU DIT LA DESERTIERE VIEILLE

LA POITEVINIERE

49510

BEAUPREAU EN MAUGES

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....

*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

**Installations classées objet de la présente modification :**

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	95	u	D

**Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :**

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

**Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :**

- prescriptions générales ministérielles<sup>2</sup>,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

**Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :**

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Date de la déclaration de la modification : .....

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : .....

<sup>1</sup> D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

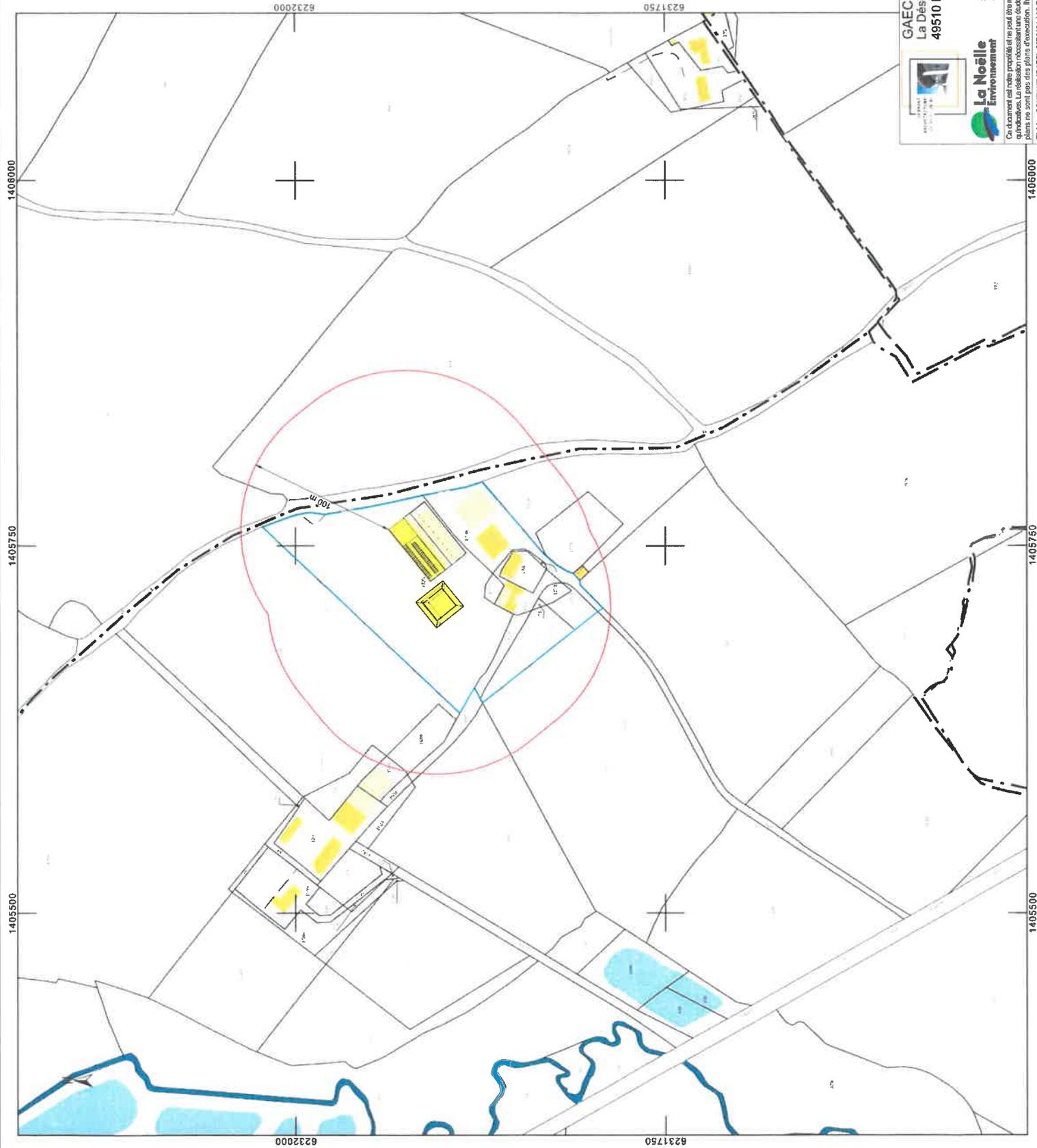
<sup>2</sup> Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

# EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE BEAUPREAU EN MAUGES SECTION C



## LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



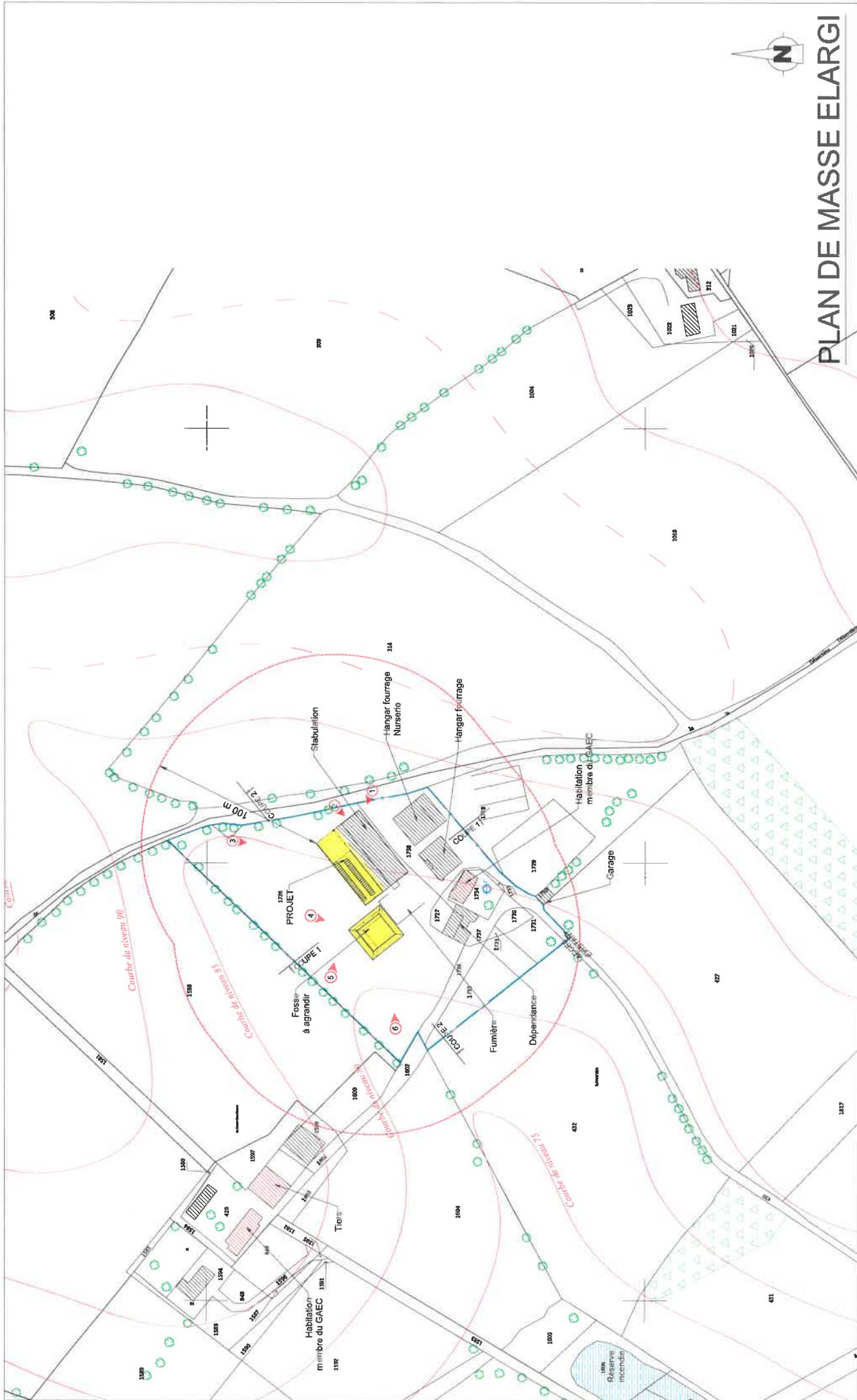
CHÉ	DATE
07.07.20	
<b>GAEC COURANT</b> La Désertière - La Poitevinnière 49510 BEAUPREAU EN MAUGES	
N° F.V.	2080164
PARCE	PC2
PLAN N°	1
ECH.	1:2500

Tel. : 05.04.47.66.83  
 Site : La Désertière - La Poitevinnière ..  
 49510 BEAUPREAU EN MAUGES

**La Noëlle**  
 Environnement

Ce document est remis gratuitement et ne peut être reproduit et communiqué à des fins autres qu'une utilisation locale. Les actes de consultation ne sont autorisés. La réimpression nécessite une autorisation écrite préalable pour le béton et les reproductions, sous la responsabilité de l'entrepreneur. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Fichier: COURANT (GAEC)\_2080164 / A3 PC2 2800 cadastre - mise à jour: 08/07/2020



# PLAN DE MASSE ELARGI

Date:	07.07.20
Caté:	20B0164
Relevé:	PC2
N° F.V.:	2
Plan n°:	1:2000
Ech.:	

**GAEC COURANT**  
 La Désertière - La Poitevine  
 49510 BEAUPREAU EN MAUGES

Tel. : 06.04.47.66.83  
 Site : *La Désertière - La Poitevine - 49510 BEAUPREAU EN MAUGES*

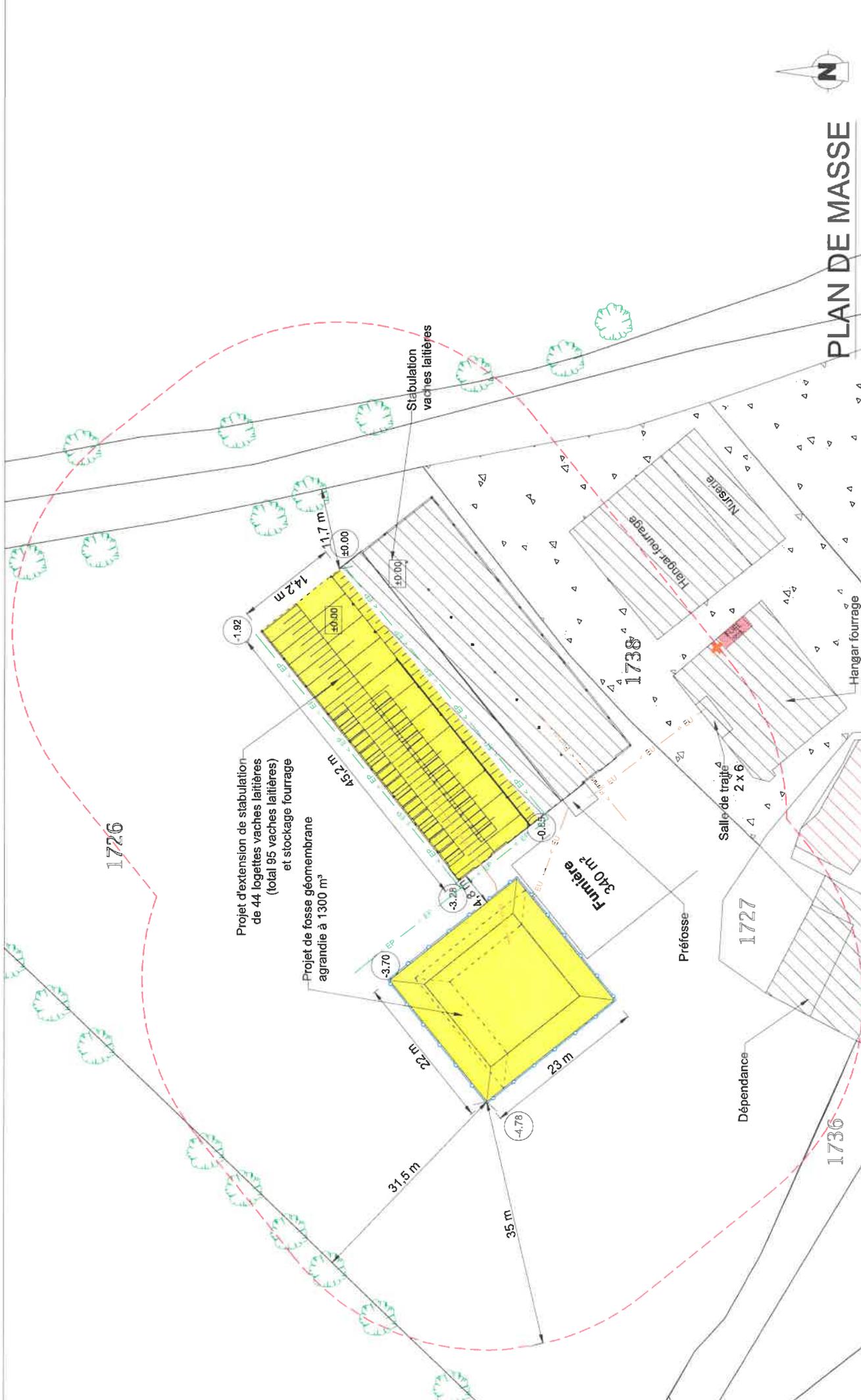
La Noëlle Environnement

CA document est remis propriété et non pour être reproduit communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Le cas échéant, nous nous réservons tous droits. Les plans ne sont pas des plans d'exécution, ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Fichier: COURANT\_GAEC\_20B0164 / AS PC2 2009 - mise à jour: 08/07/2020

### LÉGENDE

	Bâtiments		Puits
	Habitations les plus proches		Forage
	Projet		Borne incendie
	Zone enherbée		Emplacement photo
	Zone boisée		Arbre
	Limite d'unité foncière		Halle
	Courbe de niveau		



# PLAN DE MASSE

DATE	07.07.20
Créé	
Modifié	
N° F.V.	20B0164
Projet	PC2
Plan N°	3
ECH	1:500

**GAE C COURANT**  
 La Désertière - La Poitevinère  
 49510 BEAUPREAU EN MAUGES  
 Tel. : 06.04.47.66.83  
 Site : La Désertière - La Poitevinère -  
 49510 BEAUPREAU EN MAUGES

**La Noëlle Environnement**

Ce document est une propriété et ne peut être reproduit, communiqué ou diffusé sans autorisation écrite. Les plans de construction ou les plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fischer COURANT (GAE C) 20B0164 / A3 PC2 500 - mis à jour 08/07/2020

**LEGENDE**

- Zone stabilisée
- Zone stabilisée à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer
- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales
- Evacuation Effluents
- Local phytosanitaire
- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Curve fuel 1200L double coque

— Eléc exist.  
— Eau exist.  
— EP  
— EU  
— LIMP

+0.00  
 +0.00  
● EP  
● EU  
● LIMP

Niveau terrain naturel  
 Niveau sol fini  
 Existant  
 Projeté  
 Supprimé

— Réseau électrique  
— Réseau eau potable  
— Evacuation Eaux Pluviales  
— Evacuation Effluents  
— LIMP

+ Local phytosanitaire  
+ Compteur électrique  
+ Compteur eau  
+ Puits  
+ Forage  
+ Borne incendie  
+ Curve fuel 1200L double coque

